

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Aspen 2

La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance	10.07.2018
Date de révision	09.07.2018

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit	Aspen 2
N° article	FR
SDS développé avec ES intégré	Oui
SDS prolongé avec ES incorporé, commentaires	Les informations pertinentes des scénarios d'exposition des composants ont été incorporées dans les sections 4 à 13 de cette FDS.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

l'effet précis	Description: Carburant
Utilisation de la substance/préparation	Carburant.
Usages identifiés comme pertinents	SU0-2 Autres activités liées à la fabrication et aux servicesSU1 Agriculture, sylviculture, pêcheSU19 Bâtiment et travaux de constructionSU21 Utilisations par les consommateurs Foyers privés (= grand public = consommateurs)SU22 Utilisations professionnelles Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisanat)PC13 CarburantsAC03 Machines et appareils mécaniques accessoires
Ce produit chimique peut être utilisé par le grand public	Oui

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur

Nom de société	Lantmännen Aspen AB
Adresse postale	Iberovägen 2
Code postal	SE-438 54

Ville	Hindås
Pays	Sweden
Numéro de téléphone	+46 (0)301-23 00 00
E-mail	aspensds@lantmannen.com
Site Internet	http://www.aspenfuels.com/

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence	Numéro de téléphone: 112 Description: SOS
	Numéro de téléphone: 33 (0)1 45 42 59 59 Description: Centre Antipoison et de toxicovigilance de Paris

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la Règlementation (CE) n° 1272/2008 [CLP / GHS]	Flam. Liq. 1
	Asp. tox. 1
	Skin Irrit. 2
	STOT SE 3
	Aquatic Chronic 4
	H224
	H304
	H315
	H336
H413	

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger (CLP)



Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
Conseils de prudence	P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

	<p>P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.</p> <p>P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P331 NE PAS faire vomir.</p> <p>P501 Éliminer le contenu / récipient dans Site d'élimination des déchets approuvé dans un conteneur non scellé.</p>
Avertissements tactiles	Oui
Fermetures de sécurité pour les enfants	Oui

2.3. Autres dangers

Impact sur la santé	<p>Peut causer des nausées, des maux de tête, des étourdissements et des empoisonnements. Narcose en fortes concentrations.</p> <p>À des concentrations élevées, les vapeurs peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et causer de la toux.</p> <p>Un contact prolongé avec la peau peut entraîner des rougeurs, de l'irritation et de la peau sèche.</p>
Autres dangers	<p>Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent donc au niveau du sol et au fond des récipients. Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle, une surface chaude ou une escarville.</p>

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom du composant	Identification	Classification	Contenu
Alkylate	N° CAS: 68527-27-5, 664741-64-6 N° d'enregistrement REACH: 01-2119471477-29-xxxx, 01-2119485026-38-xxxx	Flam. Liq. 1; H224 Asp. tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	85 - 95 %
Isomerat	N° CAS: 64741-70-4 N° d'enregistrement REACH: 01-2119480399-24	Flam. Liq. 1; H224 Asp. tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336	5 - 15 %
n- Butane (FR)	N° CAS: 106-97-8 N° d'enregistrement REACH: 01-211947469 1-31	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280	0 - 4 %
Isopentane (FR)	N° CAS: 78-78-4 N° d'enregistrement REACH: 01-2119475602-38-0004	Flam. Liq. 1; H224 Asp. tox. 1; H304 STOT SE 1; H336 Aquatic Chronic 2; H411	< 2.5 %
Huile synthétique	N° d'enregistrement REACH: mélange	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	2 %
Remarque, composant	Benzène < 0,1% n-hexane <3%. La classification environnementale des ingrédients n'est pas étayée par des tests sur le mélange.		

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités	Lors d'incendie/explosion : quitter immédiatement la zone dangereuse et tenir à distance toutes les personnes non autorisées. Evacuer immédiatement de la zone dangereuse les personnes blessées. Ne pas oublier que les personnes apparemment non blessées pourraient avoir subi un choc. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Inhalation	Repos et air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par vomissement peut causer une pneumonie chimique. Les médecins devraient prendre une décision concernant un éventuel lavage gastrique.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets aigus	Agit comme un agent de délipidation de la peau. Peut causer un craquement de la peau et de l'eczéma. Risque d'une pneumonie chimique après aspiration. Les vapeurs peuvent irriter l'appareil respiratoire ou les poumons.
Symptômes et effets différés	Attention! Ce produit est nocif pour la santé. Il est possible que le produit soit dangereux et qu'il soit fatal.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement médical	Traiter de manière symptomatique.
Suivi médical des effets différés	Dépression du système nerveux central comprenant des effets narcotiques de type somnolence, narcose, perte de vivacité, altération des réflexes, manque de coordination et vertiges.
Autres informations	NE PAS FAIRE VOMIR ! L'intrusion dans les poumons après ingestion ou vomissement peut provoquer une pneumonie chimique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	En cas d'incendie, utiliser la mousse, le dioxyde de carbone, la poudre ou l'eau pulvérisée.
Moyen d'extinction inapproprié	En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion	Liquide et vapeurs très inflammables. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Grand risque d'explosion si les vapeurs sont exposées aux flammes.
-----------------------------------	---

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection individuelle (EPI)	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Procédures de lutte contre l'incendie	Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés immédiatement ou refroidis avec de l'eau. Éviter un jet d'eau direct, qui dispersera et éteindra le feu. Faire attention au risque de re-départ du feu et au risque d'explosion.
Autres informations	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent donc au niveau du sol et au fond des récipients. Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle, une surface chaude ou une escarbille.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Interdiction de fumer et d'utiliser une flamme ouverte ou d'autres sources d'inflammation. Bien ventiler. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
---------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Retenir le produit répandu avec du sable, de la terre ou une autre matière adsorbante appropriée. Contacter les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique.
---	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Décontamination	Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Couvrir de mousse les déversements importants.
Informations complémentaires	Eloigner toute source d'inflammation, faire attention au danger d'explosion.

6.4. Référence à d'autres sections

Autres instructions	Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13. Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
---------------------	---

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Inflammable/combustible. Éloigner des oxydants, de la chaleur et des flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
--------------	--

Mesures de sécurité et de protection

Mesures de prévention incendie	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Mesures préventives pour empêcher la génération d'aérosol et de poussière	Endroit bien ventilé.
Mesures préventives pour protéger l'environnement	Éviter le rejet dans les égouts.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit bien ventilé. Entreposer au-dessous de 50°C. Entreposage des liquides inflammables.
Conditions à éviter	Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

Conditions de conservation sécurisée

Mesures techniques et conditions de stockage	En cas de risque d'explosion, protéger les équipements électriques contre les étincelles.
Indications sur l'assemblage de l'entreposage	Conserver les liquides inflammables à l'écart du gaz liquide et des marchandises inflammables. Classe d'inflammabilité : 1
Informations complémentaires relatives aux conditions de stockage	Pour le stockage de grandes quantités de produits, il convient de respecter la législation nationale relative à la conservation des liquides inflammables, etc.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.
--------------------------------	---

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom du composant	Identification	Valeur	Année
n- Butane (FR)	N° CAS: 106-97-8	Pays d'origine: FR VME (8 h) : 800 ppm VME (8 h) : 1900 mg/m ³ Source: INRS ED 984 Commentaires: VME. Valeur limite du seuil.	
Isopentane (FR)	N° CAS: 78-78-4	Pays d'origine: EU, FR VME (8 h) : 1000 ppm VME (8 h) : 3000 mg/m ³ Commentaires: Valeurs limites indicatives.	
Hydrocarbures aliphatiques (FR)		Pays d'origine: FR VME (8 h) : 1000 mg/m ³ Valeur limite à court terme Valeur: 1500 mg/m ³ Pays d'origine: EU VME (8 h) : 500 ppm VME (8 h) : 2085 mg/m ³ Source: GESTIS	

		International Limit Values. Commentaires: n-heptane CAS 142-82-5
n- Hexane (FR)	N° CAS: 110-54-3	Pays d'origine: EU VME (8 h) : 72 mg/m ³ VME (8 h) : 20 ppm Source: 2006/15/EG
Toluène (FR)	N° CAS: 108-88-3	Pays d'origine: FR VME (8 h) : 20 ppm VME (8 h) : 76.8 mg/m ³ Valeur limite à court terme Valeur: 100 ppm Valeur limite à court terme Valeur: 384 mg/m ³ Valeur limite à court terme Période d'évaluation: 15 min Commentaires: Valeurs limites réglementaires restrictives. Pays d'origine: EU VME (8 h) : 50 ppm VME (8 h) : 192 mg/m ³ Valeur limite à court terme Valeur: 100 ppm Limitation de la valeur de pointe Limitation de la valeur de pointe: 384 mg/m ³
Benzène (FR)	N° CAS: 71-43-2	Pays d'origine: EU VME (8 h) : 3.25 mg/m ³ VME (8 h) : 1 ppm Lettre de limite d'exposition Lettre de code: H Source: 2004/37/EG
Autres indications sur les valeurs seuils	Les limites d'exposition professionnelle au pétrole s'appliquent à la fois à l'alkylate et à l'isomérat. (Hydrocarbures aliphatiques)	

DNEL / PNEC

Composant	Alkylate
DNEL	Groupe: Professionnel Voie d'exposition: Aigu par inhalation (systémique) Valeur: 1300 mg/m ³ Commentaires: 15 min Remarque: 68527-27-5 Groupe: Professionnel

	<p>Voie d'exposition: Aigu par inhalation (local) Valeur: 1100 mg/m³ Commentaires: 15 min Remarque: 68527-27-5</p> <p>Groupe: Professionnel Voie d'exposition: Long terme par inhalation (local) Valeur: 840 mg/m³ Commentaires: 8 h Remarque: 68527-27-5</p> <p>Groupe: Consommateur Voie d'exposition: Aigu par inhalation (systémique) Valeur: 1200 mg/m³ Commentaires: 15 min Remarque: 68527-27-5</p> <p>Groupe: Consommateur Voie d'exposition: Aigu par inhalation (local) Valeur: 640 mg/m³ Commentaires: 15 min Remarque: 68527-27-5</p> <p>Groupe: Consommateur Voie d'exposition: Long terme par inhalation (local) Valeur: 180 mg/m³ Commentaires: 24 h Remarque: 68527-27-5</p>		
	Composant	Isopentane (FR)	
	DNEL	<p>Groupe: Professionnel Voie d'exposition: Long terme par voie cutanée (systémique) Valeur: 432 mg/kg bw/day</p> <p>Groupe: Consommateur Voie d'exposition: Long terme par voie cutanée (systémique) Valeur: 214 mg/kg bw/day</p> <p>Groupe: Professionnel Voie d'exposition: Long terme par inhalation (systémique) Valeur: 3000 mg/m³</p> <p>Groupe: Consommateur Voie d'exposition: Long terme par inhalation (systémique) Valeur: 643 mg/m³</p> <p>Voie d'exposition: Long terme par voie orale (systémique) Valeur: 214 mg/kg bw/day</p> <p>Valeur: 1296 mg/kg bw/day Remarque: NOAEL</p> <p>Valeur: 1070 mg/kg bw/day Remarque: NOAEL</p> <p>Valeur: 9000 mg/m³</p>	

PNEC	Remarque: NOAEC
	Valeur: 3215 mg/m ³
	Remarque: NOAEC
	Valeur: 1070 mg/kg bw/day
	Remarque: NOAEL Les DNEL sont dérivées de la limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL) pour le pentane, l'isopentane et le néopentane.
	Voie d'exposition: Eau douce
	Commentaires: 2.6 x 10 ⁻⁶ mg/l
	Voie d'exposition: Eau de mer
	Valeur: 0.0000055 µg/l
	Commentaires: 5.5 x 10 ⁻⁹ mg/l
Composant	Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce
	Valeur: 0.0036 µg/l
	Commentaires: 3.6 x 10 ⁻⁶ mg/kg
	Voie d'exposition: Sédiments d'eau de mer
	Commentaires: 6.7 x 10 ⁻⁹ mg/l
	Voie d'exposition: le sol
	Commentaires: 1.6 x 10 ⁻⁸ mg/kg
	Remarque: Natural
	Voie d'exposition: le sol
	Commentaires: 3.5 x 10 ⁻⁸ mg/kg
DNEL	Remarque: Agricultural.
	Voie d'exposition: Eau
	Commentaires: 1.3 x 10 ⁻⁶ mg/l
	Voie d'exposition: Air
	Commentaires: 9.2 x 10 ⁻⁵ mg/m ³
	Remarque: La PNEC pour l'isopentane a été dérivée en utilisant la méthode d'extrapolation statistique HC5 et le modèle de lipides cible.
	Huile synthétique
	Groupe: Consommateur
	Voie d'exposition: Long terme par voie orale (systémique)
	Valeur: 1.67 mg/kg bw/day
Groupe: Professionnel	
Voie d'exposition: Long terme par voie cutanée (systémique)	
Valeur: 3.33 mg/kg bw/day	
Groupe: Consommateur	
Voie d'exposition: Long terme par voie cutanée (systémique)	
Valeur: 3.33 mg/kg bw/day	
Groupe: Professionnel	
Voie d'exposition: Long terme par inhalation (systémique)	
Valeur: 11.75 mg/kg bw/day	
Groupe: Consommateur	

PNEC	Voie d'exposition: Long terme par inhalation (systémique) Valeur: 2.9 mg/kg bw/day Remarque: Acide isoocatadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylène-pentamine (REACH n ° 01-2119960832-33).
	Voie d'exposition: le sol Valeur: 10 mg/kg
	Voie d'exposition: Station d'épuration des eaux usées STP Valeur: 1 mg/l Commentaires: (STP)
	Voie d'exposition: Eau douce Valeur: 0.4 mg/l
	Voie d'exposition: Eau de mer Valeur: 0.046 mg/l
	Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce Valeur: 38.1 mg/kg Remarque: Acide isoocatadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylène-pentamine (REACH n ° 01-2119960832-33).

8.2. Contrôles de l'exposition

Signalisation de sécurité



Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Ne manipulez pas près de la nourriture et des boissons. L'accès au lavabo, avec savon, crème de décapage et crème grasse est recommandé. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard.
Mesures techniques visant à éviter l'exposition	Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

Protection des yeux / du visage

Mesures supplémentaires pour la protection des yeux	Ne pas porter de lentilles de contact lors du travail avec ce produit !
Remarque concernant la protection des yeux	Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

Protection des mains

Matériaux appropriés	Nitrile.
Propriétés requises pour la protection des mains	Skyddsklass: 6 EN 374. EN 420
Temps de protection	Valeur: > 8 heure(s)

Épaisseur des matériaux des gants	Valeur: ≥ 0.4 mm
Remarques relatives à la protection des mains	Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures. Le liquide peut pénétrer les gants. Par conséquent, changer de gants souvent.

Protection de la peau

Vêtements de protection appropriés	Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.
Mesures supplémentaires pour la protection de la peau	Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau.
Remarques relatives à la protection de la peau	Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après l'achèvement du travail. Veuillez noter que les vêtements contaminés peuvent présenter un risque d'incendie et / ou d'explosion. Les vêtements personnels et les vêtements de travail doivent être gardés à part.

Protection respiratoire

Protection respiratoire nécessaire à	Le système de protection des voies respiratoires n'est pas nécessaire sous des conditions normales d'utilisation.
Tâches requérant le port d'un appareil de protection respiratoire	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination dans l'air dépasse le niveau acceptable.
Types d'équipement recommandés	Porter un appareil de protection respiratoire avec filtre contre gaz, type AX.
Mesures supplémentaires de protection respiratoire	Manipuler dans une zone bien ventilée.
Remarques relatives à la protection respiratoire	Filtre avec demi-masque. L'équipement de filtrage peut être utilisé pendant un maximum de 2 heures par heure.

Hygiène / Environnement

Mesures d'hygiène spécifiques	Enlever promptement tout vêtement perméable mouillé. NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !
-------------------------------	--

Maîtrise adéquate de l'exposition environnementale

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Empêcher la pénétration dans les égouts. Informer les autorités s'il s'agit de grandes quantités.
Remarques sur le contrôle de l'exposition environnementale	VOC.

Contrôles de l'exposition

Mesures relatives à l'utilisation par le consommateur du produit chimique	Ce produit ne peut pas être utilisé dans des lieux insuffisamment ventilés. Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après l'achèvement du travail. Il est nécessaire de veiller à la bonne hygiène personnelle. Se laver les mains et les parties souillées à l'eau et au savon avant de quitter le lieu de travail. Interdiction de conserver du tabac, des aliments et boissons dans des locaux de travail
---	---

ou des zones où le produit est utilisé.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide clair jaunâtre.
Couleur	Brun roux.
Odeur	Kérosène.
pH	Statut: À l'état de livraison Commentaires: Pas pertinent. Statut: En solution aqueuse Commentaires: Pas pertinent.
Point / intervalle de fusion	Commentaires: Pas pertinent.
Point d'ébullition	Valeur: 30 -205 °C Méthode: EN ISO 3405 Valeur: 75 °C Méthode: NFPA®30 (USA)
Point d'éclair	Valeur: < 0 °C
Taux d'évaporation	Valeur: > 1000 Méthode: BuAc=100
Limite d'explosibilité inférieure avec unité de mesure	Valeur: 1 vol%
Limite d'explosibilité supérieure avec unité de mesure	Valeur: 8 vol%
Pression de vapeur	Valeur: 55 - 65 kPa Méthode: EN 13016-1 Température: = 37.8 °C
Densité de vapeur	Valeur: > 1 Référence du gaz: Aérien.
Densité	Valeur: 690 - 720 kg/m3 Méthode: EN ISO 12185
Solubilité	Commentaires: Très soluble dans : Hydrocarbures. Commentaires: Solubilité : > 1 - 6 mg/l
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Valeur: 4,3 - 4,8 Commentaires: Non déterminé. Valeur calculée pour le mélange.
Combustion spontanée	Valeur: > 300 °C
Viscosité	Valeur: < 1 mm2/s Température: = 40 °C

9.2. Autres informations

Risques physiques

Liquides inflammables	Classification: H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
Conductivité	Valeur: 0.0009 µS/m Méthode: EN 15938 Commentaires: (900 pS/m) Température: = 20 °C
Groupe de gaz	Commentaires: IIA.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable à température normale et l'emploi recommandé.
-----------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Contient un composant volatile. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
--------------------------------------	---

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.
---------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	Éviter le contact avec des agents d'oxydation.
-------------------	--

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Aucunes dans les conditions normales.
-------------------------------------	---------------------------------------

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composant	Alkylate
Toxicité aiguë	<p>Type de toxicité: Aigu Effet testé: LD50 Voie d'exposition: Oral Méthode: OECD 401 Valeur: > 5000 mg/kg Espèces d'animaux de laboratoire: Rat Commentaires: 68527-27-5</p> <p>Type de toxicité: Aigu Effet testé: LC50 Voie d'exposition: Inhalation.</p>

	<p>Méthode: OECD 403 Valeur: > 5610 mg/m³ Espèces d'animaux de laboratoire: Rat Commentaires: 68527-27-5</p> <p>Effet testé: LD50 Voie d'exposition: Dermique Méthode: OECD 402 Valeur: > 2000 mg/kg bw Espèces d'animaux de laboratoire: Lapin Commentaires: 68527-27-5</p> <p>Effet testé: LD50 Voie d'exposition: Oral Valeur: > 5000 mg/kg Espèces d'animaux de laboratoire: Rat Commentaires: 64741-64-6</p> <p>Effet testé: LD50 Voie d'exposition: Dermique Valeur: > 2000 mg/kg Espèces d'animaux de laboratoire: Lapin Commentaires: 64741-64-6</p> <p>Effet testé: LC50 Voie d'exposition: Inhalation. Valeur: > 5.2 mg/l Espèces d'animaux de laboratoire: Rat Référence d'essai: 4 hr Commentaires: 64741-64-6</p>
Composant	Isomerat
Toxicité aigüe	<p>Effet testé: LD50 Voie d'exposition: Oral Méthode: OECD 401 Valeur: > 5000 mg/kg Espèces d'animaux de laboratoire: Rat</p> <p>Effet testé: LD50 Voie d'exposition: Dermique Méthode: OECD 402 Valeur: > 5000 mg/kg Espèces d'animaux de laboratoire: Lapin</p> <p>Effet testé: LC50 Voie d'exposition: Inhalation. Méthode: OECD TG 403 Valeur: > 5610 mg/m³ Espèces d'animaux de laboratoire: Rat</p>
Composant	n- Butane (FR)
Toxicité aigüe	<p>Effet testé: LC50 Voie d'exposition: Inhalation. Méthode: Calculé.</p>

Composant	<p>Valeur: > 20 mg/l</p> <p>Isopentane (FR)</p>
Toxicité aiguë	<p>Type de toxicité: Aigu Voie d'exposition: Oral Méthode: Read-across: n-pentane. Valeur: > 2000 mg/kg Espèces d'animaux de laboratoire: Rat</p> <p>Type de toxicité: Aigu Voie d'exposition: Oral Méthode: Lecture croisée: Cyclopentane. Valeur: > 5000 mg/kg Espèces d'animaux de laboratoire: Rat</p> <p>Type de toxicité: Aigu Voie d'exposition: Inhalation. Méthode: Lecture croisée: Cyclopentane. Valeur: > 25.3 mg/l Espèces d'animaux de laboratoire: Rat</p> <p>Type de toxicité: Subchronique Effet testé: NOEC Voie d'exposition: Inhalation. Valeur: > 2220 ppm Espèces d'animaux de laboratoire: Rat Commentaires: Organ.</p> <p>Type de toxicité: Chronique Effet testé: NOEC Voie d'exposition: Inhalation. Valeur: > 6646 ppm Espèces d'animaux de laboratoire: Rat Commentaires: Neurologique.</p>
Composant	Huile synthétique
Toxicité aiguë	<p>Effet testé: LD50 Voie d'exposition: Oral Valeur: 5000 mg/kg Espèces d'animaux de laboratoire: Rat</p> <p>Effet testé: NOEL Voie d'exposition: Oral Valeur: 1000 mg/kg bw /d Espèces d'animaux de laboratoire: Rat</p> <p>Effet testé: NOAEL Voie d'exposition: Oral Valeur: 1000 mg/kg bw /d Espèces d'animaux de laboratoire: Rat</p> <p>Effet testé: LD50 Voie d'exposition: Dermique Valeur: 2000 mg/kg Espèces d'animaux de laboratoire: Lapin</p>

Commentaires: Acide isooctadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine (REACH n ° 01-2119960832-33).

Autres informations concernant les risques de santé

Composant	Alkylate
Skin corrosion / irritation test result	<p>Type de toxicité: Corrosion cutanée Méthode: OECD 404 Évaluation du résultat: Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs, de l'irritation et des gerçures de la peau. 64741-64-6 Commentaires: Irritant pour les voies respiratoires. Le produit cause une irritation des muqueuses et peut causer des douleurs abdominales en cas d'ingestion. 68527-27-5</p>
Corrosion / irritation cutanée, autres informations	Irritant pour la peau. Les gaz ou les vapeurs peuvent irriter l'appareil respiratoire. Le liquide irrite les muqueuses et peut causer des douleurs abdominales en cas d'ingestion.
Inhalation	À des concentrations élevées, les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
Contact avec la peau	Le produit a un effet dégraissant de la peau. Le contact répété ou prolongé entraîne un dessèchement de la peau.
Ingestion	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Commentaires: Contient <0,1% de benzène. Le produit n'a pas besoin d'être classé comme cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction (CMR) en raison des faibles concentrations de composants soupçonnés ou connus pour être CMR.
Cancérogénicité	Commentaires: Contient moins de 0,1% de benzène et n'est donc pas classé comme cancérigène.
Toxicité pour la reproduction	Commentaires: Contient <0,1% de benzène. Le produit n'a pas besoin d'être classé comme cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction (CMR) en raison des faibles concentrations de composants soupçonnés ou connus pour être CMR.
Composant	Alkylate
Résultats d'essai SE sur organe cible particulier	<p>Type de toxicité: Aigu Effet particulier: Dépression du système nerveux central comprenant des effets narcotiques de type somnolence, narcose, perte de vivacité, altération des réflexes, manque de coordination et vertiges.</p> <p>Type de toxicité: Chronique Évaluation du résultat: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Référence d'essai: OECD 410 OECD 412 OECD 453 EPA OPPTS 870.3465</p>
Évaluation d'organe cible spécifique SE, classification	Dépression du système nerveux central comprenant des effets narcotiques de type somnolence, narcose, perte de vivacité, altération des réflexes, manque de coordination et vertiges.
Composant	Alkylate
Risque d'aspiration, résultats d'essai	Commentaires: Une pneumonie peut être provoquée par une entrée dans les poumons des matières vomies contenant des solvants. NE PAS faire vomir si le produit chimique ingéré était dissout dans un produit à base de pétrole. Risque d'aspiration et de développement d'une pneumonie chimique.

Risque d'aspiration d'hydrocarbures, commentaires	L'ingestion, même de petites quantités, peut être mortelle. Peut provoquer une forte irritation de la bouche, de l'oesophage et du tractus gastro-intestinal en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Risque d'aspiration, commentaires	Risque d'une pneumonie chimique après aspiration.

Symptômes d'exposition

En cas d'ingestion	Peut provoquer une forte irritation de la bouche, de l'oesophage et du tractus gastro-intestinal en cas d'ingestion. Une pneumonie peut être provoquée par une entrée dans les poumons des matières vomies contenant des solvants.
En cas de contact avec la peau	Délipidation, dessèchement et gerçures de la peau.
En cas d'inhalation	L'inhalation d'huiles nébulisées ou de vapeurs d'huile, qui se forment par chauffage du produit, irrite les voies respiratoires et entraîne une irritation de la gorge et la toux.
Autres informations	Les solvants organiques peuvent, en cas d'exposition massive, affecter le système nerveux central et provoquer des vertiges, de l'ivresse et, à des concentrations très élevées, perte de conscience et la mort.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë, poissons	Valeur: > 100 mg/l Durée d'essai: 96h Espèces: Danio rerio Méthode: OECD TG no. 203 (2004) Référence d'essai: Test report 046/13. Commentaires: LL50. Résultats pour le mélange.
Toxicité aquatique aiguë, algues	Valeur: > 100 mg/l Durée d'essai: 72h Espèces: Raphidoceles subcapitata Méthode: OECD TG no. 202 Référence d'essai: Test report 182/06. Commentaires: EL50. Résultats pour le mélange.
Toxicité aquatique aiguë, daphnies	Valeur: > 1000 mg/l Durée d'essai: 48h Espèces: Daphnia Magna Méthode: OECD Tg no. 201 Référence d'essai: Test report 31/04. Commentaires: EL50. Les données s'appliquent au mélange.
Composant	Alkylate
Toxicité pour les bactéries	Valeur: > 15.41 mg/l Effect dose concentration : LL50 Durée d'exposition: 72 heure(s) Espèces: Tetrahymena pyriformis Méthode: QSAR Petrotox

Composant	Commentaires: 64741-64-6
	Huile synthétique
Toxicité pour les bactéries	Valeur: 1000 mg/l Effect dose concentration : EC50 Durée d'exposition: 3 heure(s) Commentaires: Acide isooctadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylène pentamine (REACH n ° 01-2119960832-33).

12.2. Persistance et dégradabilité

Consommation chimique d'oxygène (COD)	Commentaires: Inconnu.
Consommation biologique d'oxygène (BOD)	Commentaires: Inconnu.
Persistance et dégradabilité, commentaires	Les substances volatiles sont décomposées au bout de quelques jours dans l'atmosphère. Ce produit est intégralement décomposé par oxydation photochimique. Il n'a pas été démontré que ce produit est dégradable dans des conditions anaérobies (sans oxygène).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel bioaccumulatif	La bio-accumulation est considérée comme étant sans importance en raison de la faible solubilité du produit dans l'eau.
Facteur de bioconcentration (BCF)	Valeur: 4,3 - 4,8 Méthode: Log Kow Commentaires: Non déterminé. Valeur calculée pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces. Le produit est insoluble dans l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.
----------	---

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Resultats d'analyse des PBT (persistant, bio-accumulable et toxique)	Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.
--	--

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets nocifs, commentaires	Classe de danger pour l'eau : 2 (WGK).
------------------------------------	--

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Préciser les méthodes d'élimination appropriées	S'assurer que les récipients sont vides avant rejet (risque d'explosion). Ventiler dans l'atmosphère. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.
---	---

Code de déchets CED	Code de déchets CED: 130702 essence Classé déchet dangereux: Oui
Conditionnement EWL	Code de déchets CED: 150110 emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus Classé déchet dangereux: Oui
l'UE Règlements	2008/98/EG
Autres informations	Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets. L'emballage doit être vide (aucun dégouttement de l'emballage retourné).

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR / RID / ADN	1203
IMDG	1203
ICAO / IATA	1203

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR / RID / ADN	ESSENCE
IMDG	PETROL
ICAO / IATA	PETROL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID / ADN	3
IMDG	3
ICAO / IATA	3

14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID / ADN	II
IMDG	II
ICAO / IATA	II

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

ADR Autres informations utiles	(D/E)
N° de danger	33
RID Autres informations utiles	(D/E)

IMDG / ICAO / IATA Autres informations

IMDG Informations supplémentaires	-18 C, c.c.
EmS	F-E, S-E

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Références (législation/réglementation)	<p>Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.</p> <p>Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.</p> <p>Directive 2008/98 / CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives.</p> <p>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, avec modifications.</p>
---	---

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique réalisée	Oui
Commentaires concernant les scénarios d'exposition	Les informations pertinentes des scénarios d'exposition des composants ont été incorporées dans les sections 4 à 13 de cette FDS.

SECTION 16: Autres informations

Notes du fournisseur	Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit concerné, à la date d'établissement de la fiche. Elles présupposent une manipulation adéquate de ce produit dans les conditions normales et conformément à l'usage spécifié sur l'emballage ou dans d'autres documentations techniques appropriées. Toute autre utilisation du produit, y compris en combinaison avec un autre produit ou un autre procédé, s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur.
Liste des mentions H (de danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3).	<p>H220 Gaz extrêmement inflammable.</p> <p>H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.</p> <p>H225 Liquide et vapeurs très inflammables.</p> <p>H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.</p> <p>H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</p> <p>H315 Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H361d Susceptible de nuire au fœtus.</p>

	<p>H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée</p> <p>H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.</p>
<p>Classification selon la Règlementation (CE) n° 1272/2008 [CLP / GHS]</p>	<p>Flam. Liq. 1</p> <p>Asp. tox. 1</p> <p>Skin Irrit. 2</p> <p>STOT SE 3</p> <p>Aquatic Chronic 4</p> <p>H224</p> <p>H304</p> <p>H315</p> <p>H336</p> <p>H413</p>
<p>Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité</p>	<p>Test report 31/04. Aspen 4T, Daphnia magna immobilisation test. Toxicon AB (2004).</p> <p>Test report 182/06. Toxicity testing of Aspen 4T, Algae growth inhibition test. Toxicon AB (2007).</p> <p>Test report 07-25. Evaluation of the aerobic biodegradability of organic compounds 182/06 (Aspen 4T). AnoxKaldnes AB (2007).</p> <p>Test report 046/13. Aspen 4. Fish, acute toxicity test. Toxicon AB (2013).</p> <p>Examination essay. Diffusion of alkylate petrol during discharge in the environment. Gunilla Henriksson, Annalena Tåmt (2004).</p> <p>Kemiska Ämnen. Prevent AB (2013).</p>
<p>Informations ajoutées, supprimées ou modifiées</p>	<p>Modification des sections : 1-15.</p> <p>Incorporation de l'information sur le scénario d'exposition (sections 4 à 13).</p> <p>Mise à jour des informations concernant les composants du mélange (Sektion 3).</p> <p>Changements liés aux nouvelles réglementations.</p>
<p>Version</p>	<p>1</p>
<p>Préparée par</p>	<p>Lantmännen Aspen AB</p>
<p>URL de la fiche technique</p>	<p>http://www.aspen.se</p>